

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : FLIELLER Catherine- MALARDE Yves-Marie-FLORENTIN Loïc, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BARAT Pol- BOULIAN Marie-Madeleine- CASSAGNE Philippe - DURUPT Jacques - LAURENT Anne-Françoise- NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.
Madame Marie-Alix BAUDRY, a donné pouvoir à Madame Anne-Françoise LAURENT, excusée.
Madame Stéphanie LEBRUN, a donné pouvoir à Monsieur Jacques DURUPT, excusée.
Madame Christine CAPUT, a donné pouvoir à Monsieur POL BARAT, excusée.

SECRETAIRE : Madame Catherine FLIELLER.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 19 mars 2015.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 février 2015, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Association des Maires Ruraux : adhésion 2015.
- 2) Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2015.
- 3) S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion d'une collectivité.
- 4) S.M.I.C : demande d'adhésion d'une collectivité.
- 5) S.M.I.C: participation 2015.
- 6) Diagnostic accessibilité de la voirie et des ERP : demande de subvention D.E.T.R.
- 7) Compte Administratif 2014 : Budget Général et Budgets annexes.
- 8) Affectation du résultat 2014 : Budget Général et Budgets annexes.
- 9) Compte de Gestion 2014 : Budget Général et Budgets annexes.
- 10) Fiscalité 2015.
- 11) Budget Primitif 2015 : Budget Général et Budgets annexes.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

2015-03-24-1- Association des Maires Ruraux : adhésion 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105€.

Monsieur Hervé SCHMIDT estime qu'il est important que les petites communes soient soutenues par une association comme celle-ci et qu'elle représente la ruralité au niveau national.

Monsieur Jacques DURUPT souhaiterait que soient transmis aux membres du Conseil municipal les différents comptes-rendus de l'Association des Maires Ruraux des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions : Monsieur Jacques DURUPT et son pouvoir, Monsieur Philippe CASSAGNE) :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2015 dont le montant annuel s'élève à 105 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

2015-03-24-2- Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc », association créée fin novembre 2009 et destinée à promouvoir la création, dans la région, d'un Parc Naturel Régional, outil le plus approprié pour maintenir, créer et développer une activité économique sur le secteur.

Madame Marie-Madeleine BOULIAN estime qu'il est important, pour notre région, de favoriser le tourisme d'où la nécessité de soutenir cette association.

Madame BOULIAN a assisté à la dernière Assemblée Générale, les autres élus de Monthureux-sur-Saône assistaient quant à eux ce même jour, à une réunion des commerçants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc » pour l'année 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2015 d'un montant de 30 €.

2015-03-24-3- S.M.D.A.N.C : Demande d'adhésion d'une collectivité.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion d'une collectivité.

Il s'agit du :

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) La Bresse- Cornimont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la collectivité précitée.

2015-03-24-4- S.M.I.C : Demande d'adhésion d'une collectivité.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

la demande d'adhésion présentée par :

Par délibération, en date du 13 décembre 2014, la Commune de HOUECOURT a demandé son adhésion au SMIC des Vosges. Avec cette Commune, le SMIC compterait 523 adhérents (461 Communes et 62 groupements de communes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion de la collectivité précitée.

2015-03-24-5- S.M.I.C : participation 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à **418,00 €** pour l'année 2015.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 6554 du budget communal pour l'exercice 2015.

2015-03-24-6- Diagnostic accessibilité de la voirie et des ERP : demande de subvention D.E.T.R.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 19 février 2015 par laquelle le Conseil municipal :

- **Emettait** un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes avec les différentes collectivités de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne dans le cadre de l'étude du « PAVE » et l'étude « Diagnostic accessibilité des ERP ».
- **Acceptait** d'être coordonnatrice du groupement de commande.
- **Validait** les établissements à diagnostiquer suivant les pré-diagnostic réalisés par la Direction Départementale des Territoires. Le document servira de cahiers des charges dans le cadre de la consultation.
- **Autorisait** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Les communes du groupement de commande ont fait parvenir leur délibération afin de solliciter leur adhésion au groupement (hormis la commune de Viviers le Gras).

Ce groupement va permettre la réalisation des études du « PAVE » (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) et la réalisation des études du « Diagnostic accessibilité des ERP ».

Cette opération relative à l'accessibilité peut bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans le cadre d'un groupement de communes.

Il convient de solliciter cette subvention auprès de la Sous-Préfecture de Neufchâteau, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES

Honoraires du diagnostic accessibilité PMR des ERP	5 040,00€
Honoraires du diagnostic PMR des voiries et espaces Publics	1 500,00€
3 réunions supplémentaires	900,00€
Frais divers, imprévus ...	<u>560,00€</u>
Enveloppe financière prévisionnelle H.T	8 000,00 €
T.V.A 20,00%	<u>1 600,00€</u>
Montant total T.T.C	9 600,00 €

RECETTES

Subvention D.E.T.R 35%	2 800,00 €
Quote- part des communes autres	4 100,00€
Participation communale	<u>2 700,00 €</u>
Total Recettes	9 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique (D.E.T.R) d'un montant de :

Montant des travaux HT : 8 000,00€ x 35% = 2 800,00€.

- **S'ENGAGE** à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé d'aides publiques pour cette opération.
 - ✓ **Autres aides publiques : néant.**
 - ✓ **Ressources propres H.T : 2 700,00€.**
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- **CERTIFIE** que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration.

La subvention sera versée sur le compte de la commune, au receveur principal à la perception de Darney.

Compte Administratif 2014 : Budget Général et Budgets annexes.

2015-03-24-7- Compte Administratif 2014 : Budget annexe Eau.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives de l'exercice 2014,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe eau potable, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		2 380,38		16 716,64
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2014</i>				
Mandats	44 269,43		28 002,31	
Titres (hors 1068)		44 287,42		42 587,53
Résultat à la clôture de l'exercice		2 398,37		31 301,86
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		2 398,37		31 301,86

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015-03-24-8- Compte Administratif 2014 : Budget annexe Assainissement.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives de l'exercice 2014,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		7 488,67		27 537,51
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2014</i>				
Mandats	43 107,40		24 167,30	
Titres (hors 1068)		67 108,66		40 546,98
Résultat à la clôture de l'exercice		31 489,93		43 917,19
Reste à réaliser			1 700,00	
Résultat cumulé		31 489,93		42 217,19

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015-03-24-9- Compte Administratif 2014 : Budget annexe Forêt.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives de l'exercice 2014,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe forêt, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		87 012,30	40 300,01	
Affectation du résultat	41 150,01			41 150,01
<i>Opérations de l'exercice 2014</i>				
Mandats	122 501,68		27 477,15	
Titres (hors 1068)		196 744,28		3 308,76
Résultat à la clôture de l'exercice		120 104,89	23 318,39	
Reste à réaliser			1 850,00	
Résultat cumulé		120 104,89	25 168,39	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015-03-24-10- Compte Administratif 2014 : Budget annexe Site d'Aspersion.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives de l'exercice 2014,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe site d'aspersion, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		3 481,22		
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2014</i>				
Mandats	16 377,99			
Titres (hors 1068)		22 772,28		
Résultat à la clôture de l'exercice		9 875,51		
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		9 875,51		

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015-03-24-11- Compte Administratif 2014 : Budget annexe Lotissement.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives de l'exercice 2014,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent			4 149,88	
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2014</i>				
Mandats	14 987,88		14 986,61	
Titres (hors 1068)		14 987,88		14 987,88
Résultat à la clôture de l'exercice		0,00	4 148,61	
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		0,00	4 148,61	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015-03-24-12- Compte Administratif 2014 : Budget Général.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives de l'exercice 2014,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe général, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		256 315,75	42 743,90	
Affectation du résultat	126 055,90			126 055,90
<i>Opérations de l'exercice 2014</i>				
Mandats	794 844,15		217 960,90	
Titres (hors 1068)		941 110,38		104 960,38
Résultat à la clôture de l'exercice		276 526,08	29 688,52	
Reste à réaliser			51 700,00	113,00
Résultat cumulé		276 526,08	81 275,52	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2014 : Budget Général et Budgets annexes.

2015-03-24-13- Affectation du résultat 2014 : Budget annexe eau.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 398,37€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2014	17,99 €
Résultats antérieurs (2013)	2 380,38 €
Résultat à affecter	2 398,37 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2014	14 585,22 €
Résultats antérieurs (2013)	16 716,64 €
R001 (excédent de financement)	31 301,86 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Excédent de financement en Investissement	31 301,86 €
--	--------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	31 301,86 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	2 398,37 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2015-03-24-14- Affectation du résultat 2014 : Budget annexe assainissement.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 31 489,93€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2014	24 001,26 €
Résultats antérieurs (2013)	7 488,67 €
Résultat à affecter	31 489,93 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2014	16 379,68 €
Résultats antérieurs (2013)	27 537,51 €
R001 (excédent de financement)	43 917,19 €

	Restes à réaliser
Dépenses	1 700,00 €
Recettes	

Excédent de financement en Investissement	42 217,19 €
--	--------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	43 917,19 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	31 489,93 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2015-03-24-15- Affectation du résultat 2014 : Budget annexe forêt.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 120 104,89€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2014	74 242,60 €
Résultats antérieurs (2013)	45 862,29 €
Résultat à affecter	120 104,89 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2014	16 981,62 €
Résultats antérieurs (2013)	-40 300,01 €
D001 (Besoin de financement)	-23 318,39 €

	Restes à réaliser
Dépenses	1 850,00 €
Recettes	
Besoin de financement	-25 168,39 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	25 168,39 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	-23 318,39 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	94 936,50 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2015-03-24-16- Affectation du résultat 2014 : Budget annexe site d'aspersion des bois.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 9 875,51€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2014	6 394,29 €
Résultats antérieurs (2013)	3 481,22 €
Résultat à affecter	9 875,51 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2014	0,00 €
Résultats antérieurs (2013)	0,00 €
R001 (excédent de financement)	0,00 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0,00 €
Recettes	

Excédent de financement en Investissement	0,00 €
--	---------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	0,00 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	9 875,51 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2015-03-24-17- Affectation du résultat 2014 : Budget annexe lotissement.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 0,00€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2014	0,00 €
Résultats antérieurs (2013)	0,00 €
Résultat à affecter	0,00 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2014	1,27 €
Résultats antérieurs (2013)	-4 149,88 €
D001 (Besoin de financement)	-4 148,61 €

	Restes à réaliser
Dépenses	
Recettes	
Besoin de financement	-4 148,61 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	-4 148,61 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	0,00 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2015-03-24-18- Affectation du résultat 2014 : Budget Général.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 276 526,08€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2014	146 266,23 €
Résultats antérieurs (2013)	130 259,85 €
Résultat à affecter	276 526,08 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2014	13 055,38 €
Résultats antérieurs (2013)	-42 743,90 €
D001 (Besoin de financement)	-29 688,52 €

	Restes à réaliser
Dépenses	51 700,00 €
Recettes	113,00 €
Besoin de financement	-81 275,52 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	81 275,52 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	-29 688,52 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	195 250,56 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

Il est présenté au Conseil municipal un tableau récapitulatif de tous les résultats comptables (budget principal et budgets annexes) de l'année 2014.

Il fait apparaître un résultat global toutes sections confondues de **403 321,31€**.

Compte de Gestion 2014 : Budget Général et Budgets annexes.

2015-03-24-19- Compte de gestion 2014 du budget annexe eau.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-24-20- Compte de gestion 2014 du budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-24-21- Compte de gestion 2014 du budget annexe forêt.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-24-22- Compte de gestion 2014 du budget annexe site d'aspersion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-24-23- Compte de gestion 2014 du budget annexe lotissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-24-24- Compte de gestion 2014 du budget général.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-24-25- Fiscalité 2015.

Fixation des taux de fiscalité locale 2015.

Monsieur le Maire, après avis de la commission "Finances", propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2015.

En effet, selon l'état de notification des taxes directes locales pour l'année 2015, transmis par la Direction Départementale, le montant total des recettes fiscales s'élèverait à 442 766€ en 2015 contre 409 441€ en 2014, d'où une augmentation du produit fiscal de 33 325,00€ due principalement à l'augmentation du versement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (calculée sur la valeur ajoutée en fonction du chiffre d'affaires).

Monsieur le Maire souligne que, malgré le fait que la commune décide de ne pas augmenter ses taux de fiscalité, il se peut que les administrés voient une hausse du montant à acquitter au titre de leurs différentes taxes de par l'augmentation des bases de calcul (établies par le Centre des Impôts Fonciers et non par la commune).

Vu le Code général des Impôts,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit et fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation :	22,00%
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	17,34%
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	24,65%
Taux CFE :	20,84%

Budget Primitif 2015 : Budget Général et Budgets annexes.

2015-03-24-26- Budget primitif 2015 : Budget annexe eau.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2015 relatif au BUDGET ANNEXE EAU
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2015 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Eau 15 voix pour

2015-03-24-27- Budget primitif 2015 : Budget annexe assainissement.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2015 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2015 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Assainissement 15 voix pour

2015-03-24-28- Budget primitif 2015 : Budget annexe forêt.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2015 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2015 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Forêt

15 voix pour

2015-03-24-29- Budget primitif 2015 : Budget annexe Site d'Aspersion des Bois.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2015 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERION DES BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2015 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Site d'Aspersion des Bois

15 voix pour

2015-03-24-30- Budget primitif 2015 : Budget annexe Lotissement.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2015 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2015 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Lotissement

15 voix pour

2015-03-24-31- Budget primitif 2015 : Budget Général.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2015 relatif au BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2015 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget Général

15 voix pour

Questions diverses :

Monsieur Jacques DURUPT interroge Monsieur le Maire sur la suite donnée à la plainte déposée par la commune en tant que partie civile lors des dégradations subies par la Maison Pour Tous en octobre 2012.

Suite au jugement du tribunal de grande instance d'Epinal en date du 10 octobre 2013, appel de ce jugement avait été déposé par une des personnes mises en cause.

Monsieur le Maire indique que l'arrêt de ce jugement vient d'être transmis à la commune par la Cour d'Appel de Nancy : cette décision sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur DURUPT demande à Madame Catherine FLIELLER, Adjointe en charge des festivités et manifestations diverses, si l'Association Moto Quad Kart Cross a d'ores et déjà fixé la date de la prochaine fête quad ?

Madame FLIELLER répond que l'Association a informé la commune que cette manifestation aurait bien lieu cette année mais que la date définitive serait fixée en collaboration avec le représentant des propriétaires des terrains voisins.

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.
La séance est levée à 0h30.